

Série sur le logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages : numéro 3 – Qualité, taille et abordabilité du logement au Canada, 1991-2011

INTRODUCTION

Le présent numéro du Point en recherche examine les conditions de logement au Canada de 1991 à 2011 (voir l'encadré *Recensement et Enquête nationale auprès des ménages (ENM)*). Il s'appuie sur une mesure définissant le logement acceptable qui intègre trois normes d'acceptabilité : la qualité convenable, la taille convenable et l'abordabilité (voir le glossaire vers la fin du présent document). Au moyen de données nationales, provinciales et territoriales, ce rapport renseigne, d'une part, sur la proportion des ménages canadiens occupant un logement acceptable et, d'autre part, sur la proportion des ménages en situation de besoins impérieux parmi ceux qui occupent un logement inacceptable.

Les ménages dont le logement ne satisfait pas aux normes ne sont pas nécessairement en situation de besoins impérieux en matière de logement. Ainsi, les ménages dont le logement ne répond pas à une ou plusieurs normes, mais qui disposent d'un revenu suffisant pour occuper un logement acceptable n'éprouvent pas de besoins impérieux.

Ce sont les ménages qui occupent un logement non conforme aux normes et qui n'ont pas les moyens d'obtenir un logement acceptable qui sont en situation de besoins impérieux en matière de logement.

CONSTATATIONS

La fréquence des ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement au Canada a peu changé de 2006 à 2011

Après avoir progressé de 1996 à 2001, le pourcentage de ménages canadiens occupant un logement acceptable – c'est-à-dire une habitation répondant aux trois normes – a légèrement diminué au cours de la décennie suivante (voir le tableau 1). Près de sept ménages sur dix (69,2 %) occupaient en 2011 un logement acceptable¹. Les autres ménages se répartissaient en deux groupes, ceux qui ont un revenu suffisant pour pouvoir obtenir un logement acceptable (18,4 %) et ceux qui sont incapables d'obtenir un tel logement et qui éprouvent donc des besoins impérieux en matière de logement (12,5 %).

¹ Le tableau 2 en annexe montre le nombre de ménages dont la situation a été examinée, à l'échelle du Canada, des provinces et des territoires, pour déterminer s'ils éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement. Associées aux pourcentages qui figurent dans le présent Point en recherche, ces données sont une indication du nombre de ménages faisant face à des conditions de logement particulières.

Le Point en recherche

Série sur le logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages : numéro 3 – Qualité, taille et abordabilité du logement au Canada, 1991-2011

Tableau I Acceptabilité, qualité, taille et abordabilité des logements, Canada, 1991-2011

A. Norme	B. Recensement	C. Ménages dont le logement est conforme à la norme énoncée dans la colonne A			D. Ménages dont le logement n'est pas conforme à la norme énoncée dans la colonne A					
					Revenu suffisant permettant d'obtenir un logement acceptable			Revenu insuffisant ne permettant pas d'obtenir un logement acceptable – en situation de besoins impérieux		
		Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)
Acceptable	1991	69,7	77,2	56,9	16,7	16,8	16,6	13,6	6,0	26,6
	1996	67,8	76,9	51,0	16,6	16,2	17,3	15,6	6,9	31,7
	2001	69,9	78,0	53,7	16,3	15,5	18,0	13,7	6,6	28,3
	2006	69,5	77,3	51,8	17,8	16,4	21,0	12,7	6,3	27,2
	2011	69,2	76,5	52,2	18,4	17,1	21,5	12,5	6,5	26,4
Abordable	1991	80,0	86,2	69,2	8,2	9,1	6,6	11,8	4,7	24,1
	1996	77,8	85,8	63,1	8,2	8,5	7,8	13,9	5,7	29,1
	2001	79,8	86,6	66,2	7,9	7,8	8,1	12,3	5,6	25,7
	2006	78,6	84,8	64,6	10,0	9,6	10,9	11,4	5,5	24,6
	2011	78,3	84,3	64,6	10,5	10,0	11,6	11,2	5,7	23,8
Taille convenable	1991	93,6	95,8	89,8	4,5	3,6	6,0	2,0	0,6	4,2
	1996	93,1	95,9	88,0	4,3	3,3	6,0	2,6	0,7	6,0
	2001	93,9	96,3	89,2	4,0	3,1	5,9	2,0	0,6	5,0
	2006	94,0	96,3	88,8	4,1	3,1	6,3	1,9	0,6	4,9
	2011	94,2	96,2	89,4	4,2	3,2	6,4	1,7	0,6	4,2
Qualité convenable	1991	92,2	92,8	91,2	5,5	5,6	5,5	2,3	1,6	3,3
	1996	92,1	92,6	91,0	5,6	5,8	5,2	2,4	1,6	3,8
	2001	92,2	92,9	90,8	5,7	5,8	5,6	2,1	1,4	3,5
	2006	92,9	93,9	90,5	5,2	5,0	5,8	1,9	1,1	3,7
	2011	93,0	93,8	91,0	5,1	5,0	5,4	1,9	1,1	3,6

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut différer des totaux indiqués.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats des recensements et de l'ENM)

Recensement et Enquête nationale auprès des ménages (ENM)

Les données figurant dans le présent Point en recherche sont tirées des recensements et de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM). En 2011, l'ENM, à participation volontaire, a remplacé l'ancien questionnaire détaillé du recensement, à participation obligatoire. Statistique Canada souligne qu'en raison du changement dans la méthode d'enquête, c'est-à-dire le passage d'une enquête obligatoire à une enquête volontaire, les données tirées de l'ENM pourraient ne pas être strictement comparables à celles du Recensement. Pour en savoir plus sur la comparabilité des données des recensements et de l'ENM, consultez le Point en recherche intitulé *Série sur les conditions de logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages : numéro 2 La géographie des besoins impérieux en matière de logement en 2011* (Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2014).

Logement au Canada en ligne (LACEL)

Vous pouvez utiliser cet outil interactif pour créer des tableaux personnalisés et faire votre propre analyse des données du recensement et de l'ENM sur les conditions de logement, y compris sur les *besoins impérieux en matière de logement*. Le LACEL offre des données paramétrables sur les caractéristiques socio-économiques et les conditions de logement au Canada et dans plus de 200 collectivités pour les années de recensement allant de 1991 à 2011. Les tableaux peuvent comporter des variables telles que le mode d'occupation, le genre de ménages et les *besoins impérieux en matière de logement*, et ils présentent le nombre de ménages, le revenu et les frais de logement pour chaque variable. Comme les représentants d'autres municipalités et organisations, vous pouvez utiliser le LACEL pour orienter l'élaboration de stratégies de logement à l'échelle locale, de politiques visant à réduire la pauvreté et de plans économiques régionaux. Le LACEL est accessible sur le site Web de la SCHL, au http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/info/obloca/obloca_002.cfm.

En d'autres mots, 59,6 % des ménages qui vivaient dans un logement inacceptable en 2011 auraient eu les moyens d'obtenir un logement acceptable (voir le tableau 2) : ils n'éprouvaient pas de besoins impérieux en matière de logement puisqu'ils étaient en mesure de payer pour un logement acceptable sans y consacrer 30 % ou plus de leur revenu avant impôt. Parmi les ménages occupant un logement inacceptable, la proportion de ceux-ci qui était en mesure de payer pour un logement acceptable a augmenté de 1996 à 2011, reflétant la croissance du revenu des ménages.

Tableau 2 Ménages dont le logement n'est pas conforme, mais qui ne sont pas en situation de besoins impérieux, Canada, 1991-2011

A. Norme	B. Recensement	C. Proportion de ménages (%) occupant un logement non conforme selon les normes de la colonne A qui disposaient d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable		
		Total	Propriétaires	Locataires
Acceptable	1991	55,3	73,8	38,4
	1996	51,5	70,2	35,3
	2001	54,3	70,2	38,9
	2006	58,4	72,3	43,6
	2011	59,6	72,5	44,9
Abordable	1991	40,9	66,1	21,6
	1996	37,1	59,7	21,1
	2001	39,2	58,2	24,0
	2006	46,8	63,5	30,7
	2011	48,4	63,7	32,7
Taille convenable	1991	69,7	85,2	58,7
	1996	62,3	81,7	50,2
	2001	66,5	84,1	54,3
	2006	67,8	83,6	56,0
	2011	71,5	85,4	60,0
Qualité convenable	1991	71,1	77,3	62,4
	1996	69,9	78,2	57,4
	2001	73,1	80,6	61,4
	2006	73,2	81,7	60,8
	2011	73,3	81,8	59,7

Source: SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats des recensements et de l'ENM)

Par conséquent, la fréquence des besoins impérieux en matière de logement a diminué au Canada pendant ces années, en particulier de 1996 à 2001, alors que la forte croissance du revenu des ménages a dépassé celle des frais de logement. Plus récemment, en 2008 et 2009, l'économie du Canada était en récession, la croissance du revenu des ménages a donc été modérée et la fréquence des besoins impérieux en matière de logement dans l'ensemble du pays a peu changé – 12,7 % en 2006 par rapport à 12,5 % en 2011².

Les propriétaires ont de tout temps eu beaucoup moins de mal que les locataires à se loger de manière convenable, et 2011 n'a pas fait exception. La capacité accrue des propriétaires à assumer les frais d'un logement acceptable est le reflet du revenu du ménage qui, en 2010, était en moyenne environ deux fois supérieur à celui des ménages locataires – 97 419 \$ par rapport à 49 317 \$. En 2011, 76,5 % des ménages propriétaires au Canada vivaient dans un logement acceptable, contre à peine plus de la moitié (52,2 %) des ménages locataires. Un peu plus de sept ménages propriétaires sur dix (72,5 %) dont l'habitation ne satisfaisait pas à un ou plusieurs critères de ce qui constitue un logement acceptable disposaient de revenus suffisants pour se procurer un tel logement (voir le tableau 2). Par ailleurs, moins de la moitié (44,9 %) des ménages locataires mal logés avaient les moyens de se procurer un logement acceptable.

Le revenu plus élevé des propriétaires était l'une des principales raisons pour lesquelles la proportion de ces derniers qui éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement en 2011 (6,5 %) représentait environ un quart de celle des ménages locataires dans la même situation (26,4 %). Bien que les ménages locataires aient continué d'avoir une fréquence de besoins impérieux bien plus élevée que les propriétaires en 2011, la proportion de ménages locataires en situation de besoins impérieux en matière de logement a diminué de presque un point de pourcentage

entre 2006 et 2011, alors que celle des ménages propriétaires a augmenté légèrement. Pendant cette période, le revenu moyen avant impôt des ménages locataires a augmenté plus rapidement que leurs frais de logement et aussi que le revenu moyen des ménages propriétaires³.

La norme relative à l'abordabilité du logement est moins souvent satisfaite que les normes relatives à la taille ou à la qualité

Les Canadiens ont plus de difficulté à se loger à prix abordable qu'à trouver un logement en bon état ou dont la taille répond à leurs besoins. Il y a généralement trois fois plus de ménages, sinon plus, dont le logement n'est pas abordable que de ménages occupant un logement surpeuplé (de taille non convenable) ou ayant besoin de réparations majeures (de qualité non convenable). De 1996 à 2011, les proportions de logements au Canada conformes aux normes relatives à la taille et à la qualité ont augmenté de façon modérée, atteignant des niveaux supérieurs à ceux de 1991 (voir le tableau 1). En revanche, la proportion de logements conformes à la norme d'abordabilité a diminué de 2001 à 2011, après avoir crû à la fin des années 1990.

Malgré cette baisse, la grande majorité des ménages canadiens occupaient en 2011 un logement abordable en regard de leur revenu. Près de quatre ménages sur cinq (78,3 %) utilisaient moins de 30 % de leur revenu avant impôt pour se loger. Par ailleurs, 10,5 % des ménages consacraient 30 % ou plus de leur revenu pour se loger, mais ils disposaient d'un revenu suffisant pour se procurer un logement acceptable. Autrement dit, un tel logement aurait coûté à ces ménages moins de 30 % de leur revenu avant impôt. Les 11,2 % des ménages restants dépensaient 30 % ou plus de leur revenu pour se loger, mais étaient incapables d'obtenir un logement acceptable et se trouvaient donc en situation de besoins impérieux en raison de l'abordabilité.

² De 2005 à 2010, le revenu des ménages au Canada a augmenté de 14,6 % comparativement à 18,7 % de 2000 à 2005. Les chiffres relatifs aux revenus présentés ici et ailleurs dans le présent Point en recherche ont trait à l'univers des ménages examinés en vue d'évaluer les besoins impérieux en matière de logement, lequel ne comprenait que les ménages non agricoles, non membres d'une bande et vivant hors réserve qui affichaient un rapport frais de logement-revenu interprétable (voir le glossaire). Les données recueillies dans le cadre des recensements et de l'ENM se rapportent à l'année civile qui a précédé la tenue de ceux-ci. Par exemple, les estimations des revenus des ménages fondées sur l'ENM de 2011 reflètent les revenus de 2010 et les estimations fondées sur le Recensement de 2006 reflètent les revenus de 2005.

³ Entre 2005 et 2010, le revenu moyen des ménages locataires a augmenté de 17,6 % et les frais moyens associés à leur logement ont augmenté de 16,3 % entre 2006 et 2011. Pour ce qui est des propriétaires, la croissance du revenu s'est établie à 13,5 % et les frais de logement ont augmenté de 14,6 %.

Ainsi, près de la moitié (48,4 %) des ménages qui occupaient un logement non conforme à la norme d'abordabilité en 2011 disposaient d'un revenu suffisant pour s'offrir un logement acceptable, une proportion nettement supérieure à celle de 37,1 % observée en 1996 (voir le tableau 2). Comme indiqué plus haut, la croissance des revenus pendant cette période a contribué à renforcer la capacité des ménages à se loger de manière convenable. Malgré cette amélioration, les ménages qui dépensaient plus que la norme d'abordabilité pour se loger demeuraient beaucoup moins susceptibles de pouvoir obtenir un logement acceptable que les ménages occupant un logement ne respectant pas les normes relatives à la taille ou à la qualité.

Les locataires ont beaucoup plus de mal à trouver un logement abordable que les propriétaires en raison des écarts entre leurs revenus décrits plus haut. En 2011, un peu moins des deux tiers (64,6 %) des ménages locataires occupaient un logement abordable, contre 84,3 % des ménages propriétaires (voir le tableau 1). Près des deux tiers (63,7 %) des propriétaires dont le logement n'était pas conforme à la norme d'abordabilité étaient en mesure d'obtenir un logement acceptable à cet égard, par rapport à environ un tiers (32,7 %) des locataires (voir le tableau 2).

La conformité des logements à la norme relative à la taille au Canada est depuis longtemps la norme la plus susceptible d'être respectée. Le pourcentage des ménages occupant un logement surpeuplé a peu changé depuis 2001. En 2011, 94,2 % des ménages canadiens vivaient dans un logement dont la taille répondait à leurs besoins, soit un logement comptant suffisamment de chambres pour loger tous les membres du ménage (voir le tableau 1). Il y avait par ailleurs une proportion de 4,2 % de ménages mal logés disposant d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable. À peine 1,7 % des ménages occupaient un logement de taille insuffisante et n'avaient pas les moyens de se loger de manière acceptable. Parmi les ménages occupant un logement surpeuplé, plus de sept ménages sur dix (71,5 %) avaient un revenu suffisant pour se procurer un logement acceptable (voir le tableau 2). Des proportions importantes tant de propriétaires (96,2 %) que de locataires (89,4 %) habitaient un logement de taille convenable (voir le tableau 1), et la majorité de ceux qui vivaient dans un logement

surpeuplé auraient pu se procurer un logement acceptable sans consacrer 30 % ou plus de leur revenu pour se loger (voir le tableau 2).

Comme les logements surpeuplés, les logements en mauvais état (qui nécessitent des réparations majeures) sont rares comparativement aux logements qui ne sont pas abordables. En 2011, 93,0 % des ménages vivaient dans un logement conforme à la norme de qualité (voir le tableau 1). Parmi les ménages restants, 5,1 % vivaient dans un logement ne respectant pas la norme de qualité, mais avaient un revenu suffisant pour pouvoir se procurer un logement acceptable, et seulement 1,9 % étaient incapables d'obtenir un tel logement. Ainsi, près des trois quarts (73,3 %) des ménages qui habitaient dans un logement de qualité non convenable avaient les moyens nécessaires pour se procurer un logement acceptable (voir le tableau 2). Plus de 90 % des ménages, propriétaires et locataires confondus, occupaient un logement en bon état (voir le tableau 1), et la plupart de ceux dont l'habitation nécessitait des réparations majeures disposaient d'un revenu suffisant pour pouvoir obtenir un logement acceptable (voir le tableau 2).

Les besoins en matière de logement sont principalement liés à l'abordabilité

Une habitation peut ne pas satisfaire à un, deux, voire trois des critères de ce qui constitue un logement acceptable. En 2011, 27,3 % des ménages au Canada occupaient un logement non conforme à une seule des trois normes, tandis que 3,5 % occupaient un logement ne satisfaisant pas à plus d'un critère (voir le tableau 3).

Dans ces deux groupes de ménages, la principale raison pour laquelle le logement était considéré inacceptable était qu'il ne répondait pas à la norme d'abordabilité. En 2011, 18,5 % des ménages vivaient dans une habitation qui était de taille et de qualité convenables, mais qui était inabordable. Les deux tiers des logements qui ne dérogent qu'à une seule norme sont des logements inabordables pour les ménages qui les occupent. L'abordabilité était aussi en cause dans la vaste majorité des cas de logements non conformes à plus d'une norme. Seulement 0,4 % des ménages occupaient des logements abordables, mais ne satisfaisant ni à la norme relative à la taille ni à la norme relative à la qualité.

Série sur le logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages : numéro 3 – Qualité, taille et abordabilité du logement au Canada, 1991-2011

Tableau 3 Non-conformité des logements à une ou plusieurs normes, Canada, 2011

A. Condition	B. Proportion de tous les ménages (%) occupant un tel logement	C. Proportion de ménages (%) occupant un tel logement (colonne A) et en situation de besoins impérieux
Logement conforme aux normes	69,2	-
Logement non conforme aux normes	30,8	12,5
Logement non conforme à une norme	27,3	10,3
Abordabilité	18,5	9,1
Taille	4,1	0,5
Qualité	4,7	0,6
Logement non conforme à plusieurs normes	3,5	2,1
Abordabilité et taille	1,2	0,9
Abordabilité et qualité	1,8	1,0
Taille et qualité	0,4	0,1
Abordabilité, taille et qualité	0,1	0,1

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut différer des totaux indiqués.

Source: SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats des recensements et de l'ENM)

Dans les cas où l'abordabilité était la raison ou une des raisons pour lesquelles le logement n'était pas acceptable, près de la moitié des ménages, sinon plus, avaient un revenu insuffisant pour se procurer un logement acceptable et étaient par conséquent en situation de besoins impérieux en matière de logement. Par comparaison, la très grande majorité des ménages dont l'habitation n'était pas acceptable pour des raisons autres que l'abordabilité n'éprouvaient pas pour autant de besoins impérieux en matière de logement. Globalement, 89,7 % des ménages qui avaient des besoins impérieux en 2011 occupaient un logement qui ne satisfaisait pas à la norme d'abordabilité.

Les conditions d'habitation varient d'une région à l'autre du Canada

Bien des tendances décrites plus haut pour l'ensemble du Canada s'observent dans chacune des provinces et chacun des territoires, bien que leurs conditions d'habitation aient varié en 2011. Dans la plupart des provinces et des territoires, la norme relative à la taille était la plus respectée et la norme le moins souvent satisfaite était celle de l'abordabilité.

- Exception faite du Nunavut, les proportions de ménages occupant un logement acceptable en 2011 variaient dans les provinces et les territoires d'un peu moins des deux tiers en Colombie-Britannique (65,2 %) à un peu plus des trois quarts à Terre-Neuve-et-Labrador (76,1 %) (voir le tableau 3 en annexe). Les logements acceptables sont beaucoup moins communs au Nunavut : environ la moitié (49,6 %) des ménages vivent dans un logement acceptable.
- En Ontario, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans toutes les provinces de l'Atlantique à l'exception de la Nouvelle-Écosse, les pourcentages des ménages occupant un logement acceptable étaient plus élevés en 2011 qu'en 2006. En Nouvelle-Écosse, au Québec, dans les provinces des Prairies, en Colombie-Britannique, au Yukon et au Nunavut, les proportions de ménages occupant un logement acceptable ont diminué en 2011 par rapport à 2006.
- En 2011, le pourcentage des ménages mal logés qui disposaient d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable variait de 22,3 % au Nunavut à 63,9 % à l'Île-du-Prince-Édouard (voir le tableau 7 en annexe). À Terre-Neuve-et-Labrador et en Saskatchewan, 52,5 % des ménages vivant dans des logements non conformes aux normes avaient les moyens nécessaires pour se procurer un logement acceptable, soit la plus faible proportion parmi les provinces.
- Dans l'ensemble des provinces et des territoires, les propriétaires étaient plus susceptibles que les locataires de vivre dans une habitation conforme aux trois critères qui constituent un logement acceptable (taille convenable,

qualité convenable et abordabilité); toutefois, les écarts observés à cet égard entre les ménages propriétaires et les ménages locataires étaient beaucoup plus petits dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut qu'ailleurs au pays (voir le tableau 3 en annexe).

- Dans la plupart des provinces, au moins 95 % des logements étaient conformes à la norme relative à la taille (voir le tableau 4 en annexe). Les provinces faisant exception étaient l'Ontario (92,8 %), la Colombie-Britannique (93,4 %) et le Manitoba (93,7 %). Le pourcentage de logements de taille convenable était moins élevé dans les territoires, en particulier au Nunavut (69,2 %), où trois ménages sur dix occupaient un logement surpeuplé. Parmi toutes les provinces et tous les territoires, le Nunavut était le seul endroit où le surpeuplement était le problème de logement le plus courant.
- Entre 2006 et 2011, la proportion de logements acceptables sur le plan de la qualité a peu varié dans la plupart des régions du Canada, mais elle s'est détériorée au Yukon et au Nunavut (voir le tableau 5 en annexe). Ce sont les territoires qui ont affiché les pourcentages les plus élevés de logements non convenables à cet égard, avec le Nunavut au premier rang, où plus d'un quart (27,6 %) des ménages en 2011 occupaient un logement nécessitant des réparations majeures. Les Territoires du Nord-Ouest viennent au deuxième rang pour le non-respect de cette même norme (17,1 %) et étaient le seul endroit parmi l'ensemble des provinces et des territoires où le mauvais état des logements constituait le problème le plus répandu. Parmi les provinces, c'est en Alberta et en Ontario (toutes deux à 93,6 %) que l'on trouvait la plus forte proportion de logements en bon état et c'est en Nouvelle-Écosse (90,5 %) et au Nouveau-Brunswick (90,6 %) que les proportions étaient les plus faibles.
- Presque partout au Canada, les ménages sont plus susceptibles de trouver un logement de taille ou de qualité convenables qu'un logement abordable. En 2011, à l'exception du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, la proportion des ménages occupant un logement abordable allait de 84,5 %, à Terre-Neuve-et-Labrador, à 74,4 %, en Colombie-Britannique (voir le tableau 6 en annexe). Ces proportions étaient plus élevées au Nunavut (95,0 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest (87,7 %), où les logements publics et les logements pour le personnel sont relativement courants⁴.
- La proportion des ménages occupant un logement inabordable qui étaient en mesure d'obtenir un logement acceptable en 2011 variait de 52,5 % en Alberta à 4,7 % au Nunavut (voir le tableau 7 en annexe). Les constatations concernant la taille et la qualité des logements étaient tout autres. Dans la plupart des régions du Canada, la majorité des ménages vivant dans des logements non conformes aux normes relatives à la taille ou à la qualité disposaient d'un revenu suffisant pour se procurer un logement acceptable. Au Nunavut, il en était autrement : seulement le quart des ménages dont le logement était en mauvais état et moins d'un cinquième des ménages dont le logement était surpeuplé avaient un revenu suffisant pour se loger convenablement.
- Les variations régionales quant aux pourcentages des ménages occupant un logement acceptable et aux pourcentages des ménages mal logés capables d'obtenir un tel logement reflètent les écarts de fréquence des besoins impérieux en matière de logement. À l'échelle des provinces, la fréquence des besoins impérieux en matière de logement en 2011 allait de 9,2 % à l'Île-du-Prince-Édouard à 15,4 % en Colombie-Britannique (voir le tableau 3 en annexe). C'est également en Colombie-Britannique que le pourcentage le plus élevé de ménages en situation de besoins impérieux a été observé en 1996, en 2001 et en 2006 parmi toutes les provinces. Comme c'était le cas en 2001 et en 2006, les ménages du Nunavut étaient en 2011 beaucoup plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement (39,2 %) que ceux des autres provinces et territoires. Dans chacune des provinces et chacun des territoires, les locataires éprouvaient plus souvent des besoins impérieux en matière de logement que les propriétaires.

⁴ En 2009-2010, les logements publics représentaient 51 % du parc de logements au Nunavut. De plus, 20 % des ménages occupaient un logement pour le personnel gouvernemental ou non gouvernemental (Voir *Une analyse des besoins en matière de logement au Nunavut : Sondage sur les besoins en matière de logement au Nunavut 2009-2010* [Ottawa : Statistique Canada, 2010], pp. 5 et 17). En 2009, 15 % des ménages des Territoires du Nord-Ouest occupaient un logement public et 7 % vivaient dans un logement pour le personnel (voir *2009 NWT Community Survey – Housing Component* [Bureau de la statistique des Territoires du Nord-Ouest, 2010], p. 14).

Étant donnée la variabilité des conditions et des besoins de logement entre les régions du pays, le Canada a adopté une approche à plusieurs volets qui vise à faciliter l'accès au logement et à aider les personnes dont les besoins en matière de logement ne peuvent être satisfaits sur le marché. Par exemple, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la SCHL, contribue au système de financement de l'habitation du Canada en veillant à la disponibilité du crédit hypothécaire pour tous les types de logements partout au pays. Lorsque les besoins en matière de logement ne peuvent être satisfaits sur le marché, le gouvernement fédéral travaille de concert avec les provinces, les territoires, les municipalités, les Premières Nations, les groupes communautaires, le secteur privé et d'autres intervenants du secteur de l'habitation pour améliorer l'abordabilité des logements et le choix offert. Par exemple, en vertu de l'Investissement dans le logement abordable, les provinces et les territoires ont la latitude nécessaire pour investir dans différents programmes et initiatives visant à aider les ménages dans le besoin. Les initiatives peuvent viser la construction ou la rénovation de logements, l'aide à l'accession à la propriété, la prestation de suppléments au loyer ou d'allocations-logement, l'offre de logements de soutien pour aînés et l'hébergement de victimes de violence familiale. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter www.schl.ca/logementabordable.

Résumé

En 2011, près de sept ménages canadiens sur dix – soit une proportion légèrement inférieure à celles de 2006 et de 2001 – vivaient dans un logement acceptable, autrement dit dans un logement qui était conforme aux normes relatives à la qualité (en bon état), à la taille (non surpeuplé) et à l'abordabilité. La probabilité que les propriétaires occupent un logement acceptable était bien plus grande qu'elle ne l'était pour les locataires.

Soixante pour cent des ménages qui n'occupaient pas un logement acceptable avaient un revenu suffisant (les moyens) pour obtenir un tel logement. Parmi ceux qui étaient mal logés, les propriétaires étaient beaucoup plus susceptibles que

les locataires d'avoir un revenu suffisant pour pouvoir se procurer un logement acceptable.

La capacité des ménages mal logés d'obtenir un logement acceptable s'est améliorée de 1996 à 2011, reflétant la croissance du revenu des ménages. Par conséquent, la fréquence des besoins impérieux en matière de logement a diminué au Canada au cours de cette période, en particulier entre 1996 et 2001, alors que la croissance des revenus avait nettement dépassé celle des frais de logement. Plus récemment, en 2008 et 2009, l'économie du Canada était en récession, la croissance du revenu des ménages a ralenti et la fréquence des besoins impérieux en matière de logement dans l'ensemble du pays a peu changé – 12,7 % en 2006 par rapport à 12,5 % en 2011.

Pour les ménages canadiens, l'abordabilité des logements est depuis toujours un problème plus important que leur taille ou leur qualité. Cela étant dit, près de quatre ménages sur cinq occupaient en 2011 un logement qui leur coûtait moins de 30 % de leur revenu avant impôt, une proportion presque identique à celle de 2006. En revanche, les proportions de ménages occupant un logement de taille convenable et de qualité convenable dépassaient largement les 90 % en 2011, toutes deux en hausse depuis 1991.

En 2011, plus de sept ménages sur dix vivant dans un logement non conforme à la norme relative à la taille et près des trois quarts des ménages dont le logement ne satisfaisait pas à la norme concernant la qualité disposaient d'un revenu suffisant pour se procurer un logement acceptable. Les ménages ayant des problèmes d'abordabilité étaient dans une situation plus difficile : un peu moins de la moitié des ménages dont le logement n'était pas conforme à la norme d'abordabilité étaient capables d'obtenir un logement acceptable.

Bien que les conditions de logement dans les différentes régions soient comparables à celles du Canada dans son ensemble, elles ont varié un peu partout au pays en 2011. Les résidents des territoires, en particulier ceux du Nunavut, ont continué à vivre dans des conditions de logement relativement difficiles.

GLOSSAIRE⁵**Logement acceptable et besoins impérieux en matière de logement**

On dit d'un ménage qu'il éprouve des **besoins impérieux en matière de logement** si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et si le coût des logements acceptables sur le marché local correspond à 30 % ou plus de son revenu avant impôt.

Un **logement est acceptable** s'il est de qualité et de taille convenables et s'il est abordable.

- Un logement est de **qualité convenable** si, de l'avis de ses occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures. Par réparations majeures, on entend notamment les travaux visant à réparer la plomberie ou le câblage électrique, ou les travaux structurels visant à réparer les murs, le plancher ou le plafond.
- Un logement est de **taille convenable** s'il compte suffisamment de chambres étant donné sa taille et sa composition, d'après les prescriptions de la Norme nationale d'occupation (NNO). Selon cette norme, « suffisamment de chambres » signifie une chambre pour chaque couple d'adultes qui cohabitent, chaque parent seul, chaque personne seule de 18 ans ou plus faisant partie du ménage; chaque couple d'enfants de même sexe âgés de moins de 18 ans et chaque fille ou garçon additionnel dans la famille, sauf s'il y a deux enfants de sexe opposé âgés de moins de cinq ans, qui peuvent alors partager la même chambre. Un ménage composé d'une personne seule peut occuper un studio (c'est-à-dire un logement sans chambre distincte).
- Un logement est **abordable** si le ménage qui l'occupe y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt. Pour les locataires, les frais de logement englobent le loyer et les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux, selon le cas. Pour les propriétaires, ils englobent les versements hypothécaires (capital et intérêts), l'impôt foncier et les charges de copropriété, ainsi que les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux, selon le cas.

Pour évaluer si un ménage éprouve des besoins impérieux en matière de logement, il faut procéder en **deux étapes**.

1. **Déterminer si le ménage occupe un logement acceptable.**
2. **Si le ménage occupe un logement inacceptable**, déterminer si son revenu avant impôt est suffisant pour payer un logement acceptable dans sa localité.

Les ménages habitant un logement non conforme aux normes n'éprouvent pas tous des besoins impérieux en matière de logement.

Si un ménage occupe un logement inacceptable, mais qu'il est en mesure de se procurer, sur le marché local, un logement conforme aux normes en y consacrant moins de 30 % de son revenu avant impôt, ce ménage n'a pas de besoins impérieux en matière de logement. Il éprouvera de tels besoins seulement si les logements acceptables dans sa localité coûtent au moins 30 % de son revenu avant impôt. Dans les collectivités où il est possible d'estimer les loyers du marché, le coût d'un logement acceptable pour un ménage donné est calculé au moyen du loyer médian des logements locatifs ayant suffisamment de chambres pour ce ménage. Ailleurs, il est déterminé selon une estimation des frais mensuels de possession d'un logement neuf ayant le nombre de chambres requis.

⁵ Pour plus de détails, voir Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Série sur les conditions de logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages : numéro 2 – La géographie des besoins impérieux en matière de logement en 2011* (Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2014).

GLOSSAIRE (SUITE)

Ménages visés par l'évaluation des besoins impérieux en matière de logement

Sont pris en considération dans l'évaluation des besoins impérieux en matière de logement uniquement les ménages privés non agricoles, non membres d'une bande et vivant hors réserve qui ont un revenu positif et dont le **rapport frais de logement-revenu (RFLR)** est inférieur à 100 %. Les ménages agricoles sont exclus, car il est impossible de distinguer les frais liés aux résidences agricoles des frais liés aux autres bâtiments de la ferme. Les ménages membres d'une bande ne sont pas non plus pris en compte, parce qu'aucune donnée n'est recueillie pour les ménages dont les frais de logement sont payés en vertu de modalités visant le logement de bande. Sont aussi exclus de l'analyse de l'abordabilité les ménages dont le revenu est nul ou négatif, les ménages qui ont un RFLR de 100 % ou plus et les ménages dans les réserves¹ qui n'habitent pas un logement de bande, car la SCHL juge qu'il est impossible d'interpréter le RFLR dans leur situation.

Le **RFLR** est calculé pour chaque ménage en divisant les frais de logement par le revenu total du ménage. Les frais de logement englobent, selon le cas, le loyer, les versements hypothécaires (capital et intérêts), l'impôt foncier et les charges de copropriété, ainsi que les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux. Le RFLR moyen correspond à la moyenne des RFLR de chaque ménage. Il ne peut pas être calculé en divisant les frais de logement moyens par le revenu moyen.

¹ Compte tenu de l'occupation communale des terres dans la plupart des collectivités des réserves, la distinction entre les différents modes d'occupation, tels qu'ils sont déclarés, peut être moins claire dans les réserves qu'à l'extérieur des réserves.

Annexe – tableau I Taux globaux de non-réponse pour le Canada, les provinces et les territoires, 2011

	Taux global de non-réponse (TGN)
Canada	26,1 %
Terre-Neuve-et-Labrador	31,4 %
Île-du-Prince-Édouard	33,4 %
Nouvelle-Écosse	28,2 %
Nouveau-Brunswick	28,6 %
Québec	22,4 %
Ontario	27,1 %
Manitoba	26,2 %
Saskatchewan	29,3 %
Alberta	27,4 %
Colombie-Britannique	26,1 %
Yukon	29,9 %
Territoires du Nord-Ouest	16,1 %
Nunavut	25,2 %

Statistique Canada utilise le taux global de non-réponse (TGN) comme indicateur de la qualité des données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Plus le TGN est élevé, plus le risque de biais de non-réponse est élevé et, par conséquent, plus la qualité des données est faible. Voir le *Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages* de Statistique Canada (n° 99-001-x2011001 au catalogue, au http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/nhs-enm_guide/index-fra.cfm) pour plus de détails.

Source: Statistique Canada (Enquête nationale auprès des ménages)

Série sur le logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages :
numéro 3 – Qualité, taille et abordabilité du logement au Canada, 1991-2011

Annexe – tableau 2 Ménages examinés en vue de déterminer s'ils éprouvent des besoins impérieux en matière de logement, Canada, provinces et territoires, 1991-2011

		Nombre de ménages dont les besoins impérieux en matière de logement ont été évalués (en milliers)		
		Total	Propriétaires	Locataires
Canada	1991	9 371,7	5 925,5	3 446,3
	1996	10 027,8	6 494,0	3 533,8
	2001	10 805,6	7 229,7	3 576,0
	2006	11 766,1	8 158,1	3 608,0
	2011	12 462,4	8 712,3	3 750,1
Terre-Neuve-et-Labrador	1991	169,8	134,8	35,0
	1996	177,8	139,5	38,3
	2001	181,7	143,9	37,8
	2006	191,8	152,3	39,4
	2011	201,9	158,2	43,6
Île-du-Prince-Édouard	1991	41,7	30,7	11,0
	1996	45,1	32,7	12,5
	2001	48,1	35,4	12,7
	2006	50,9	37,8	13,1
	2011	53,6	39,6	14,0
Nouvelle-Écosse	1991	309,6	221,9	87,7
	1996	323,1	233,1	90,0
	2001	339,7	245,8	93,9
	2006	360,8	263,7	97,1
	2011	369,8	266,6	103,1
Nouveau-Brunswick	1991	243,3	181,9	61,3
	1996	255,7	191,9	63,8
	2001	268,8	203,2	65,6
	2006	284,2	217,2	67,0
	2011	299,0	229,0	70,0
Québec	1991	2 479,9	1 399,1	1 080,8
	1996	2 621,6	1 519,3	1 102,3
	2001	2 812,8	1 658,1	1 154,7
	2006	3 061,4	1 863,0	1 198,4
	2011	3 224,3	2 001,5	1 222,8
Ontario	1991	3 433,9	2 212,1	1 221,8
	1996	3 680,3	2 410,6	1 269,7
	2001	3 981,5	2 748,9	1 232,7
	2006	4 319,1	3 109,7	1 209,4
	2011	4 600,1	3 325,1	1 275,0
Manitoba	1991	364,1	242,2	121,9
	1996	374,6	255,4	119,3
	2001	389,8	271,2	118,7
	2006	414,3	294,1	120,2
	2011	423,2	306,0	117,2

Le Point en recherche

Série sur le logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages : numéro 3 – Qualité, taille et abordabilité du logement au Canada, 1991-2011

Annexe – tableau 2 Ménages examinés en vue de déterminer s'ils éprouvent des besoins impérieux en matière de logement, Canada, provinces et territoires, 1991-2011 (suite)

		Nombre de ménages dont les besoins impérieux en matière de logement ont été évalués (en milliers)		
		Total	Propriétaires	Locataires
Saskatchewan	1991	304,4	209,3	95,0
	1996	314,4	217,0	97,5
	2001	323,1	230,8	92,2
	2006	346,7	254,3	92,4
	2011	359,4	266,9	92,5
Alberta	1991	828,7	527,0	301,8
	1996	891,2	607,3	283,9
	2001	1 014,2	719,3	294,9
	2006	1 184,0	874,3	309,7
	2011	1 285,2	957,3	327,9
Colombie-Britannique	1991	1 171,4	756,0	415,3
	1996	1 315,4	873,7	441,7
	2001	1 416,7	958,1	458,7
	2006	1 520,1	1 074,8	445,3
	2011	1 610,5	1 143,9	466,7
Yukon	1991	9,3	5,5	3,8
	1996	10,2	6,5	3,8
	2001	10,2	6,9	3,3
	2006	11,5	7,8	3,7
	2011	13,0	9,1	3,9
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut réunis*	1991	15,7	5,0	10,7
	1996	18,3	7,1	11,2
	2001	19,1	8,2	10,9
	2006	21,4	9,1	12,3
	2011	22,7	9,2	13,5
Territoires du Nord-Ouest	1991	15,7	5,0	10,7
	1996	18,3	7,1	11,2
	2001	12,0	6,5	5,5
	2006	13,7	7,3	6,4
	2011	14,2	7,4	6,8
Nunavut	1991	s.o.	s.o.	s.o.
	1996	s.o.	s.o.	s.o.
	2001	7,1	1,7	5,4
	2006	7,7	1,7	6,0
	2011	8,5	1,8	6,7

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut différer des totaux indiqués.

*En 1999, le Nunavut a été institué en tant que territoire distinct des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.). Par conséquent, les données séparées pour le Nunavut et les T.N.-O. ne sont disponibles qu'à partir de 2001. À des fins de comparaison, le cumul des chiffres concernant les T.N.-O. et le Nunavut a été indiqué.

Source: SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats des recensements et de l'ENM)

Série sur le logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages :
numéro 3 – Qualité, taille et abordabilité du logement au Canada, 1991-2011

Annexe – tableau 3 Logements acceptables et besoins impérieux en matière de logement, Canada, provinces et territoires, 1991-2011

		Ménages occupant un logement acceptable			Ménages occupant un logement inacceptable					
					disposant d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable			ne disposant pas d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable – en situation de besoins impérieux		
		Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)
Canada	1991	69,7	77,2	56,9	16,7	16,8	16,6	13,6	6,0	26,6
	1996	67,8	76,9	51,0	16,6	16,2	17,3	15,6	6,9	31,7
	2001	69,9	78,0	53,7	16,3	15,5	18,0	13,7	6,6	28,3
	2006	69,5	77,3	51,8	17,8	16,4	21,0	12,7	6,3	27,2
	2011	69,2	76,5	52,2	18,4	17,1	21,5	12,5	6,5	26,4
Terre-Neuve-et-Labrador	1991	72,8	76,9	57,0	12,7	12,8	12,4	14,5	10,3	30,6
	1996	73,6	79,2	53,4	11,6	11,5	11,9	14,8	9,3	34,8
	2001	73,8	79,2	53,0	11,6	11,4	12,2	14,6	9,4	34,8
	2006	75,1	81,0	52,2	10,7	10,0	13,2	14,2	9,0	34,5
	2011	76,1	82,1	54,3	12,5	11,7	15,7	11,4	6,2	30,0
Île-du-Prince-Édouard	1991	73,2	78,9	57,6	13,4	13,4	13,2	13,4	7,7	29,3
	1996	71,3	78,5	52,2	15,3	14,3	18,0	13,4	7,2	29,8
	2001	72,9	79,7	54,0	14,2	13,6	15,9	12,9	6,7	30,1
	2006	71,7	78,6	52,0	15,6	14,2	19,5	12,6	7,2	28,4
	2011	74,4	79,5	60,2	16,3	15,0	20,1	9,2	5,5	19,7
Nouvelle-Écosse	1991	70,5	76,0	56,5	15,9	16,3	15,0	13,6	7,7	28,5
	1996	69,4	77,2	49,3	15,7	15,1	17,2	14,9	7,7	33,6
	2001	70,6	78,1	51,0	14,2	13,9	15,2	15,2	8,1	33,9
	2006	71,2	79,2	49,6	16,7	15,0	21,3	12,1	5,9	29,1
	2011	71,1	78,7	51,4	16,4	14,8	20,4	12,5	6,5	28,1
Nouveau-Brunswick	1991	71,3	76,9	54,6	12,5	12,6	12,5	16,2	10,5	33,0
	1996	71,0	76,9	53,3	15,4	15,9	13,8	13,6	7,2	32,9
	2001	72,8	78,3	55,9	16,0	15,6	17,5	11,2	6,2	26,5
	2006	74,0	79,9	54,8	15,7	14,5	19,7	10,3	5,7	25,4
	2011	74,1	80,0	54,8	16,0	14,5	20,9	9,9	5,5	24,3
Québec	1991	69,0	77,0	58,7	16,5	17,8	14,7	14,5	5,2	26,6
	1996	67,9	77,3	54,9	15,8	16,8	14,6	16,3	5,9	30,6
	2001	71,7	80,1	59,6	15,8	15,4	16,4	12,5	4,5	24,0
	2006	71,6	80,8	57,4	17,8	15,8	20,8	10,6	3,4	21,8
	2011	71,2	79,9	56,8	18,0	16,2	21,1	10,8	3,9	22,1
Ontario	1991	68,7	75,7	56,2	19,4	19,1	19,8	11,9	5,2	23,9
	1996	65,8	75,6	47,3	18,0	17,2	19,5	16,1	7,2	33,2
	2001	68,4	77,3	48,6	16,5	15,4	19,0	15,1	7,3	32,3
	2006	67,1	75,1	46,4	18,4	17,5	20,6	14,5	7,4	33,0
	2011	67,2	74,4	48,4	19,4	18,3	22,0	13,4	7,2	29,6
Manitoba	1991	70,9	78,4	56,1	15,2	15,6	14,4	13,9	6,0	29,5
	1996	70,9	79,5	52,6	14,4	14,1	14,9	14,7	6,4	32,5
	2001	72,0	79,5	54,9	16,4	14,8	20,0	11,6	5,7	25,1
	2006	72,9	80,6	54,2	15,8	13,3	21,9	11,3	6,2	24,0
	2011	71,8	79,0	53,1	17,9	15,2	24,8	10,3	5,8	22,0

Le Point en recherche

Série sur le logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages :
numéro 3 – Qualité, taille et abordabilité du logement au Canada, 1991-2011

Annexe – tableau 3 Logements acceptables et besoins impérieux en matière de logement, Canada, provinces et territoires, 1991-2011 (suite)

		Ménages occupant un logement acceptable			Ménages occupant un logement inacceptable					
					disposant d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable			ne disposant pas d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable – en situation de besoins impérieux		
		Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)
Saskatchewan	1991	75,3	81,4	61,8	9,8	9,9	9,5	14,9	8,7	28,6
	1996	75,8	83,4	58,8	11,6	10,6	13,9	12,6	6,0	27,4
	2001	74,3	81,3	56,8	14,2	12,5	18,3	11,5	6,2	24,9
	2006	73,0	80,3	52,9	15,2	12,4	23,0	11,8	7,3	24,1
	2011	72,3	79,5	51,4	14,5	12,8	19,6	13,2	7,7	29,0
Alberta	1991	72,2	79,5	59,3	15,1	14,6	15,9	12,8	5,8	24,8
	1996	72,2	79,9	55,8	16,5	14,9	19,9	11,3	5,2	24,3
	2001	72,8	79,4	56,9	16,7	15,3	20,1	10,5	5,3	23,1
	2006	72,7	79,1	54,5	17,3	15,4	22,7	10,1	5,5	22,8
	2011	71,5	77,2	54,6	17,8	16,3	22,2	10,7	6,4	23,2
Colombie-Britannique	1991	69,5	79,2	51,9	14,9	14,4	15,9	15,6	6,4	32,2
	1996	65,6	75,4	46,3	17,0	16,2	18,5	17,4	8,4	35,2
	2001	66,0	73,9	49,5	18,2	17,8	19,1	15,8	8,3	31,4
	2006	66,0	73,4	48,2	19,4	18,4	21,9	14,6	8,2	29,9
	2011	65,2	72,4	47,6	19,4	18,8	21,1	15,4	8,8	31,3
Yukon	1991	64,7	68,5	59,0	19,0	18,6	19,8	16,3	12,8	21,3
	1996	65,3	69,5	58,2	15,4	15,8	14,8	19,2	14,7	27,0
	2001	67,6	72,0	58,3	16,6	18,0	13,6	15,8	10,0	28,2
	2006	69,6	75,1	57,9	14,0	15,1	12,0	16,3	9,8	30,0
	2011	67,0	72,5	54,3	18,4	17,4	20,8	14,6	10,1	24,9
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut réunis *	1991	55,7	58,9	54,3	15,3	20,4	13,0	28,9	20,7	32,8
	1996	58,1	63,7	54,5	16,5	21,2	13,6	25,4	15,2	32,0
	2001	60,4	63,5	57,9	14,3	20,1	9,9	25,3	16,3	32,1
	2006	60,1	65,4	56,2	15,3	20,3	11,7	24,6	14,4	32,1
	2011	60,0	66,6	55,4	15,5	21,1	11,6	24,5	12,3	32,9
Territoires du Nord-Ouest	1991	55,7	58,9	54,3	15,3	20,4	13,0	28,9	20,7	32,8
	1996	58,1	63,7	54,5	16,5	21,2	13,6	25,4	15,2	32,0
	2001	63,8	65,3	61,9	18,8	22,1	15,1	17,4	12,6	23,1
	2006	64,6	67,8	60,9	17,9	20,0	15,6	17,5	12,1	23,6
	2011	66,3	69,0	63,2	18,1	21,2	14,6	15,7	9,8	22,1
Nunavut	1991	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	1996	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	2001	54,5	56,7	53,8	6,6	12,9	4,7	38,8	30,1	41,4
	2006	52,0	55,0	51,1	10,7	21,5	7,6	37,2	23,8	41,2
	2011	49,6	56,7	47,6	11,2	20,8	8,7	39,2	22,8	43,7

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut différer des totaux indiqués.

*En 1999, le Nunavut a été institué en tant que territoire distinct des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.). Par conséquent, les données séparées pour le Nunavut et les T.N.-O. ne sont disponibles qu'à partir de 2001. À des fins de comparaison, le cumul des chiffres concernant les T.N.-O. et le Nunavut a été indiqué.

Source: SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats des recensements et de l'ENM)

Série sur le logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages :
numéro 3 – Qualité, taille et abordabilité du logement au Canada, 1991-2011

Annexe – tableau 4 Ménages dont le logement est de taille suffisante ou surpeuplé, Canada, provinces et territoires, 1991-2011

		Ménages dont le logement est surpeuplé								
		Ménages dont le logement est de taille suffisante			disposant d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable			ne disposant pas d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable – en situation de besoins impérieux		
		Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)
Canada	1991	93,6	95,8	89,8	4,5	3,6	6,0	2,0	0,6	4,2
	1996	93,1	95,9	88,0	4,3	3,3	6,0	2,6	0,7	6,0
	2001	93,9	96,3	89,2	4,0	3,1	5,9	2,0	0,6	5,0
	2006	94,0	96,3	88,8	4,1	3,1	6,3	1,9	0,6	4,9
	2011	94,2	96,2	89,4	4,2	3,2	6,4	1,7	0,6	4,2
Terre-Neuve-et-Labrador	1991	90,9	91,6	88,1	6,0	6,0	6,0	3,1	2,3	5,9
	1996	93,8	94,7	90,6	4,1	4,0	4,6	2,0	1,3	4,8
	2001	96,1	96,8	93,2	2,7	2,5	3,4	1,2	0,7	3,4
	2006	96,7	97,4	94,0	2,4	2,1	3,5	1,0	0,6	2,6
	2011	97,2	97,9	94,7	2,2	1,8	3,7	0,5	0,2	1,6
Île-du-Prince-Édouard	1991	94,2	94,7	92,8	4,5	4,4	4,8	1,3	0,9	2,4
	1996	94,5	95,7	91,2	3,9	3,6	4,5	1,6	0,6	4,3
	2001	96,3	97,2	93,9	2,9	2,6	3,7	0,8	0,3	2,4
	2006	96,2	97,0	93,9	3,0	2,7	3,8	0,8	0,3	2,3
	2011	96,4	97,1	94,4	3,1	2,8	4,2	0,5	0,1	1,5
Nouvelle-Écosse	1991	94,3	95,4	91,4	4,2	3,9	5,1	1,5	0,7	3,5
	1996	94,8	96,3	91,1	3,5	3,0	4,8	1,6	0,7	4,1
	2001	96,0	97,2	92,8	2,8	2,4	3,7	1,3	0,4	3,5
	2006	96,3	97,5	93,3	2,8	2,2	4,3	0,9	0,3	2,5
	2011	96,5	97,6	93,4	2,8	2,0	4,6	0,8	0,3	2,0
Nouveau-Brunswick	1991	94,3	95,4	91,1	3,6	3,2	4,5	2,1	1,4	4,4
	1996	95,1	96,2	91,6	3,5	3,2	4,4	1,4	0,6	3,9
	2001	96,4	97,1	94,4	2,8	2,5	3,6	0,8	0,4	2,1
	2006	96,7	97,6	93,9	2,6	2,2	3,9	0,7	0,3	2,2
	2011	96,9	97,6	94,7	2,5	2,1	3,8	0,6	0,3	1,6
Québec	1991	94,2	96,2	91,6	4,2	3,4	5,2	1,6	0,4	3,2
	1996	94,7	96,7	91,8	3,6	2,8	4,6	1,7	0,4	3,6
	2001	95,3	97,3	92,4	3,5	2,5	4,9	1,2	0,2	2,7
	2006	95,3	97,5	91,9	3,5	2,4	5,4	1,2	0,2	2,7
	2011	95,3	97,2	92,1	3,6	2,6	5,3	1,1	0,2	2,6
Ontario	1991	92,7	95,4	87,9	5,2	4,1	7,3	2,1	0,6	4,8
	1996	91,7	95,4	84,7	5,0	3,8	7,1	3,4	0,8	8,2
	2001	92,4	95,5	85,4	4,8	3,7	7,1	2,9	0,8	7,5
	2006	92,6	95,4	85,3	4,7	3,8	7,0	2,7	0,8	7,7
	2011	92,8	95,3	86,4	5,0	4,0	7,5	2,2	0,7	6,1
Manitoba	1991	93,8	95,8	90,0	4,2	3,6	5,3	2,0	0,6	4,7
	1996	93,8	96,1	88,8	4,0	3,3	5,6	2,2	0,6	5,6
	2001	94,5	96,2	90,5	3,8	3,3	5,2	1,7	0,5	4,3
	2006	94,1	96,3	88,8	3,9	3,0	6,1	2,0	0,6	5,2
	2011	93,7	95,8	88,3	4,5	3,6	6,8	1,8	0,6	4,9

Le Point en recherche

Série sur le logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages : numéro 3 – Qualité, taille et abordabilité du logement au Canada, 1991-2011

Annexe – tableau 4 Ménages dont le logement est de taille suffisante ou surpeuplé, Canada, provinces et territoires, 1991-2011 (suite)

		Ménages dont le logement est de taille suffisante			Ménages dont le logement est surpeuplé					
					disposant d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable			ne disposant pas d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable – en situation de besoins impérieux		
		Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)
Saskatchewan	1991	95,7	97,1	92,7	2,4	2,1	3,2	1,9	0,8	4,2
	1996	95,6	97,4	91,4	2,8	2,1	4,4	1,6	0,5	4,2
	2001	96,1	97,7	91,9	2,5	1,9	4,1	1,4	0,4	4,0
	2006	96,1	97,6	91,8	2,7	1,8	5,0	1,3	0,5	3,2
	2011	95,8	97,6	90,6	2,7	1,8	5,2	1,5	0,6	4,2
Alberta	1991	94,5	96,6	90,7	3,8	2,8	5,5	1,7	0,5	3,7
	1996	94,4	96,6	89,5	4,0	2,9	6,5	1,6	0,5	4,0
	2001	95,0	96,8	90,4	3,9	2,8	6,4	1,2	0,4	3,1
	2006	95,1	96,8	90,2	3,8	2,8	6,7	1,1	0,4	3,1
	2011	95,2	96,7	90,9	3,7	2,8	6,1	1,1	0,5	3,0
Colombie-Britannique	1991	93,7	96,3	89,0	4,0	3,0	5,7	2,3	0,7	5,2
	1996	92,0	95,4	85,2	4,6	3,3	7,0	3,5	1,3	7,7
	2001	93,1	95,8	87,5	4,3	3,2	6,5	2,6	0,9	6,0
	2006	92,9	95,7	86,2	4,6	3,3	7,9	2,4	1,0	5,9
	2011	93,4	95,8	87,5	4,5	3,3	7,4	2,1	0,9	5,1
Yukon	1991	88,5	90,1	86,1	7,0	5,8	8,9	4,6	4,2	5,2
	1996	90,5	92,0	87,9	5,6	5,3	6,1	4,0	2,7	6,0
	2001	92,9	94,3	90,0	4,1	3,9	4,6	3,0	1,9	5,4
	2006	93,7	95,6	89,7	3,8	3,3	5,0	2,4	1,1	5,4
	2011	93,0	93,7	91,3	4,8	4,6	5,3	2,2	1,8	3,5
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut réunis *	1991	75,9	81,0	73,4	6,3	7,6	5,6	17,8	11,3	20,8
	1996	76,1	81,7	72,5	8,7	10,5	7,5	15,2	7,7	20,0
	2001	81,8	85,8	78,7	6,3	8,2	4,8	11,9	6,0	16,4
	2006	80,8	85,9	77,1	6,9	8,8	5,6	12,2	5,2	17,4
	2011	81,8	89,1	76,7	5,9	7,1	5,2	12,3	3,8	18,2
Territoires du Nord-Ouest	1991	75,9	81,0	73,4	6,3	7,6	5,6	17,8	11,3	20,8
	1996	76,1	81,7	72,5	8,7	10,5	7,5	15,2	7,7	20,0
	2001	86,7	88,2	85,1	7,4	8,2	6,5	5,8	3,7	8,4
	2006	87,7	89,0	86,1	6,9	7,6	6,1	5,5	3,4	7,9
	2011	89,3	91,4	87,1	6,0	6,5	5,5	4,7	2,2	7,5
Nunavut	1991	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	1996	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	2001	73,3	76,9	72,2	4,4	8,2	3,1	22,3	14,6	24,7
	2006	68,7	73,1	67,4	7,0	14,0	5,0	24,3	12,6	27,6
	2011	69,2	80,0	66,3	5,9	9,7	4,8	24,9	10,3	28,8

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut différer des totaux indiqués.

*En 1999, le Nunavut a été institué en tant que territoire distinct des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.). Par conséquent, les données séparées pour le Nunavut et les T.N.-O. ne sont disponibles qu'à partir de 2001. À des fins de comparaison, le cumul des chiffres concernant les T.N.-O. et le Nunavut a été indiqué.

Source: SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats des recensements et de l'ENM)

Série sur le logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages :
numéro 3 – Qualité, taille et abordabilité du logement au Canada, 1991-2011

Annexe – tableau 5 Ménages dont le logement est de qualité convenable ou non, Canada, provinces et territoires, 1991-2011

		Ménages dont le logement est de qualité convenable								
		Ménages dont le logement est de qualité convenable			Ménages dont le logement n'est pas de qualité convenable			ne disposant pas d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable – en situation de besoins impérieux		
		Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)
Canada	1991	92,2	92,8	91,2	5,5	5,6	5,5	2,3	1,6	3,3
	1996	92,1	92,6	91,0	5,6	5,8	5,2	2,4	1,6	3,8
	2001	92,2	92,9	90,8	5,7	5,8	5,6	2,1	1,4	3,5
	2006	92,9	93,9	90,5	5,2	5,0	5,8	1,9	1,1	3,7
	2011	93,0	93,8	91,0	5,1	5,0	5,4	1,9	1,1	3,6
Terre-Neuve-et-Labrador	1991	91,0	90,8	91,4	4,7	4,8	4,3	4,4	4,4	4,2
	1996	91,7	91,6	91,8	4,7	5,0	3,7	3,7	3,4	4,5
	2001	90,7	90,5	91,3	5,4	5,7	4,2	3,9	3,7	4,5
	2006	92,3	92,5	91,3	3,9	4,0	3,7	3,8	3,5	4,9
	2011	92,1	92,9	89,2	5,1	5,2	4,7	2,8	2,0	6,1
Île-du-Prince-Édouard	1991	91,7	91,1	93,2	5,6	6,1	4,0	2,8	2,8	2,9
	1996	90,9	90,7	91,3	6,2	6,8	4,5	3,0	2,5	4,2
	2001	90,7	90,5	91,1	6,8	7,2	5,7	2,5	2,2	3,2
	2006	91,7	91,6	91,9	5,9	6,3	5,0	2,4	2,2	3,1
	2011	92,7	92,2	94,0	5,5	6,4	3,1	1,8	1,4	2,9
Nouvelle-Écosse	1991	89,5	89,0	90,8	7,4	8,1	5,5	3,1	2,9	3,6
	1996	89,4	88,9	90,9	7,4	8,3	5,0	3,2	2,8	4,1
	2001	89,6	89,4	89,9	7,0	7,7	5,2	3,4	2,8	4,9
	2006	90,8	91,3	89,5	6,7	6,9	6,1	2,5	1,9	4,4
	2011	90,5	90,8	89,7	6,8	7,2	5,9	2,7	2,0	4,4
Nouveau-Brunswick	1991	88,7	88,2	90,2	6,3	6,9	4,6	5,0	4,9	5,2
	1996	88,1	87,6	89,7	8,5	9,4	5,7	3,4	2,9	4,7
	2001	89,1	89,0	89,3	8,4	8,9	6,6	2,6	2,0	4,2
	2006	90,6	90,8	89,9	7,0	7,2	6,2	2,4	1,9	3,9
	2011	90,6	90,9	89,6	7,1	7,3	6,7	2,3	1,8	3,7
Québec	1991	92,2	91,9	92,5	5,9	6,8	4,7	1,9	1,3	2,8
	1996	92,0	91,6	92,6	5,9	7,0	4,4	2,0	1,3	3,0
	2001	92,4	92,3	92,4	6,1	6,7	5,2	1,5	1,0	2,4
	2006	92,4	93,2	91,2	6,1	6,1	6,1	1,5	0,7	2,7
	2011	93,0	93,6	92,0	5,6	5,7	5,4	1,4	0,7	2,6
Ontario	1991	92,6	94,0	89,9	5,6	4,9	6,7	1,9	1,1	3,3
	1996	92,3	93,7	89,7	5,4	5,1	5,9	2,3	1,3	4,4
	2001	92,8	94,2	89,7	5,1	4,7	6,0	2,1	1,1	4,3
	2006	93,7	95,1	90,1	4,5	4,1	5,4	1,8	0,8	4,5
	2011	93,6	94,8	90,4	4,6	4,4	5,3	1,8	0,8	4,3
Manitoba	1991	91,0	91,0	91,1	6,3	6,9	5,1	2,7	2,2	3,8
	1996	90,4	90,4	90,6	6,5	7,2	5,0	3,1	2,4	4,5
	2001	90,2	90,4	89,7	7,2	7,7	6,1	2,7	2,0	4,3
	2006	91,2	91,9	89,6	6,0	6,2	5,7	2,7	1,9	4,7
	2011	90,8	91,8	88,2	6,5	6,4	6,8	2,7	1,8	5,0

Série sur le logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages : numéro 3 – Qualité, taille et abordabilité du logement au Canada, 1991-2011

Annexe – tableau 5 Ménages dont le logement est de qualité convenable ou non, Canada, provinces et territoires, 1991-2011 (suite)

		Ménages dont le logement est de qualité convenable			Ménages dont le logement n'est pas de qualité convenable					
					disposant d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable			ne disposant pas d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable – en situation de besoins impérieux		
		Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)
Saskatchewan	1991	92,4	92,7	91,7	4,0	4,2	3,6	3,6	3,1	4,7
	1996	92,0	92,6	90,6	5,1	5,2	5,1	2,9	2,2	4,3
	2001	91,2	91,3	90,8	6,0	6,3	5,3	2,8	2,3	3,9
	2006	91,1	91,7	89,6	5,7	5,6	6,0	3,1	2,7	4,4
	2011	90,8	91,0	90,3	6,0	6,2	5,2	3,2	2,8	4,4
Alberta	1991	92,6	93,2	91,6	5,0	4,9	5,2	2,4	1,9	3,2
	1996	93,2	94,0	91,4	5,0	4,7	5,6	1,9	1,3	3,0
	2001	92,9	93,8	90,7	5,5	5,1	6,4	1,7	1,1	2,9
	2006	93,8	94,8	90,9	4,6	4,1	6,2	1,6	1,1	2,8
	2011	93,6	94,3	91,4	4,8	4,5	5,6	1,6	1,2	3,0
Colombie-Britannique	1991	93,0	93,9	91,5	4,7	4,7	4,8	2,2	1,4	3,7
	1996	92,8	93,7	91,1	4,6	4,5	4,8	2,6	1,8	4,2
	2001	91,9	92,5	90,8	5,6	5,7	5,4	2,5	1,8	3,9
	2006	93,0	94,0	90,6	4,8	4,6	5,4	2,1	1,4	4,0
	2011	93,1	93,9	91,3	4,7	4,7	4,9	2,1	1,4	3,8
Yukon	1991	84,2	85,2	82,8	8,9	8,1	10,3	6,7	6,6	6,9
	1996	86,0	86,2	85,9	7,6	7,7	7,6	6,3	6,1	6,5
	2001	87,3	87,0	87,7	8,0	8,6	6,6	4,7	4,3	5,7
	2006	86,5	87,0	85,5	7,5	8,3	5,8	6,0	4,7	8,7
	2011	85,1	86,6	81,5	8,5	7,9	9,8	6,4	5,5	8,5
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut réunis *	1991	82,6	81,8	82,9	7,4	8,7	6,8	10,0	9,5	10,3
	1996	84,2	85,4	83,5	6,9	8,6	5,8	8,9	6,0	10,7
	2001	83,0	82,9	83,0	7,3	10,7	4,8	9,7	6,4	12,2
	2006	81,7	81,1	82,1	8,1	11,7	5,4	10,3	7,3	12,4
	2011	78,9	79,6	78,4	9,3	13,4	6,4	11,8	6,9	15,2
Territoires du Nord-Ouest	1991	82,6	81,8	82,9	7,4	8,7	6,8	10,0	9,5	10,3
	1996	84,2	85,4	83,5	6,9	8,6	5,8	8,9	6,0	10,7
	2001	84,1	82,6	85,8	9,8	11,9	7,4	6,1	5,5	6,9
	2006	82,7	81,0	84,5	9,8	12,0	7,2	7,6	7,0	8,3
	2011	82,9	81,1	84,8	10,7	13,4	7,6	6,5	5,5	7,6
Nunavut	1991	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	1996	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	2001	81,0	84,2	80,1	3,1	6,1	2,2	15,8	9,9	17,7
	2006	79,9	81,1	79,6	5,1	10,3	3,5	15,0	8,9	16,8
	2011	72,4	73,6	72,1	6,9	13,6	5,1	20,7	12,8	22,8

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut différer des totaux indiqués.

*En 1999, le Nunavut a été institué en tant que territoire distinct des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.). Par conséquent, les données séparées pour le Nunavut et les T.N.-O. ne sont disponibles qu'à partir de 2001. À des fins de comparaison, le cumul des chiffres concernant les T.N.-O. et le Nunavut a été indiqué.

Source: SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats des recensements et de l'ENM)

Série sur le logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages :
numéro 3 – Qualité, taille et abordabilité du logement au Canada, 1991-2011

Annexe – tableau 6 Ménages dont le logement est abordable ou non, Canada, provinces et territoires, 1991-2011

		Ménages dont le logement est inabordable								
		Ménages dont le logement est abordable			disposant d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable			ne disposant pas d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable – en situation de besoins impérieux		
		Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)
Canada	1991	80,0	86,2	69,2	8,2	9,1	6,6	11,8	4,7	24,1
	1996	77,8	85,8	63,1	8,2	8,5	7,8	13,9	5,7	29,1
	2001	79,8	86,6	66,2	7,9	7,8	8,1	12,3	5,6	25,7
	2006	78,6	84,8	64,6	10,0	9,6	10,9	11,4	5,5	24,6
	2011	78,3	84,3	64,6	10,5	10,0	11,6	11,2	5,7	23,8
Terre-Neuve-et-Labrador	1991	87,1	91,6	69,9	3,2	3,1	3,4	9,7	5,3	26,7
	1996	84,6	90,4	63,4	3,7	3,5	4,6	11,7	6,1	32,0
	2001	84,0	89,8	61,7	4,3	3,9	5,8	11,7	6,2	32,5
	2006	83,6	89,3	61,2	5,1	4,6	7,2	11,3	6,1	31,6
	2011	84,5	89,9	64,5	5,9	5,2	8,4	9,7	4,9	27,1
Île-du-Prince-Édouard	1991	84,3	90,6	66,6	4,4	4,1	5,5	11,2	5,3	27,8
	1996	82,3	89,9	62,3	6,4	4,9	10,4	11,4	5,2	27,3
	2001	82,8	89,8	63,4	5,7	4,9	8,1	11,4	5,3	28,4
	2006	81,2	88,1	61,4	7,6	6,1	12,1	11,1	5,8	26,5
	2011	83,1	88,5	67,9	8,6	6,7	14,0	8,3	4,8	18,1
Nouvelle-Écosse	1991	82,6	88,7	67,3	5,9	5,8	6,0	11,5	5,5	26,7
	1996	80,8	89,1	59,2	6,2	5,1	9,0	13,0	5,8	31,8
	2001	81,2	89,0	60,6	5,5	4,7	7,7	13,3	6,3	31,8
	2006	80,4	88,2	59,4	8,7	7,0	13,1	10,9	4,8	27,5
	2011	80,8	88,2	61,6	8,1	6,6	12,1	11,1	5,2	26,3
Nouveau-Brunswick	1991	84,6	90,5	66,9	3,6	3,5	4,1	11,8	6,0	29,0
	1996	83,8	90,2	64,5	4,8	4,7	5,1	11,4	5,1	30,4
	2001	84,1	89,8	66,3	6,1	5,3	8,7	9,8	4,9	25,0
	2006	83,8	89,5	65,3	7,3	6,1	11,0	9,0	4,4	23,7
	2011	83,9	89,5	65,5	7,5	6,2	11,9	8,6	4,3	22,6
Québec	1991	78,9	86,4	69,1	7,8	9,2	6,0	13,4	4,4	24,9
	1996	77,2	86,5	64,2	7,7	8,3	6,8	15,2	5,2	29,0
	2001	80,9	88,6	69,7	7,4	7,4	7,5	11,7	4,0	22,7
	2006	80,6	88,3	68,5	9,6	8,6	11,1	9,9	3,1	20,4
	2011	79,8	87,4	67,4	10,2	9,1	12,0	10,0	3,5	20,6
Ontario	1991	79,2	83,8	70,9	10,4	11,8	7,9	10,4	4,4	21,3
	1996	76,2	83,8	61,7	9,4	9,9	8,5	14,4	6,3	29,8
	2001	78,6	85,3	63,7	8,1	8,2	7,8	13,4	6,6	28,5
	2006	76,1	82,1	60,7	10,8	11,0	10,1	13,1	6,9	29,2
	2011	76,5	81,9	62,4	11,3	11,3	11,3	12,1	6,7	26,2
Manitoba	1991	82,3	89,4	68,2	5,9	6,2	5,3	11,7	4,3	26,5
	1996	82,8	90,9	65,5	5,0	4,7	5,6	12,2	4,4	28,9
	2001	83,9	90,8	68,0	6,5	4,9	10,2	9,6	4,2	21,8
	2006	84,0	90,4	68,4	7,1	5,1	11,9	8,9	4,5	19,7
	2011	83,7	89,3	69,0	8,3	6,4	13,3	8,1	4,3	17,8

Le Point en recherche

Série sur le logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages :
numéro 3 – Qualité, taille et abordabilité du logement au Canada, 1991-2011

Annexe – tableau 6 Ménages dont le logement est abordable ou non, Canada, provinces et territoires, 1991-2011 (suite)

		Ménages dont le logement est abordable			Ménages dont le logement est inabordable					
					disposant d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable			ne disposant pas d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable – en situation de besoins impérieux		
		Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)
Saskatchewan	1991	84,1	89,8	71,6	4,0	4,2	3,7	11,9	6,0	24,8
	1996	85,0	91,9	69,5	4,5	3,9	5,7	10,6	4,2	24,8
	2001	83,8	90,5	67,0	6,6	5,1	10,4	9,6	4,5	22,6
	2006	82,5	89,0	64,7	8,0	5,8	14,0	9,5	5,2	21,3
	2011	82,4	89,1	63,1	6,9	5,5	11,0	10,7	5,4	25,9
Alberta	1991	81,5	87,7	70,5	7,5	8,0	6,6	11,1	4,3	22,8
	1996	81,2	87,3	68,2	8,8	8,4	9,5	10,0	4,2	22,4
	2001	81,9	86,9	69,5	8,6	8,4	9,1	9,5	4,7	21,3
	2006	80,9	85,7	67,2	10,1	9,5	11,8	9,0	4,8	20,9
	2011	79,8	84,4	66,5	10,6	10,0	12,3	9,6	5,6	21,2
Colombie-Britannique	1991	78,7	87,1	63,6	7,4	7,8	6,9	13,8	5,2	29,6
	1996	75,2	83,4	59,1	9,5	9,8	8,7	15,3	6,7	32,2
	2001	75,9	82,4	62,3	10,2	10,7	9,0	14,0	6,9	28,7
	2006	75,4	80,8	62,3	11,7	12,1	10,8	12,9	7,1	26,9
	2011	74,4	80,0	60,6	11,8	12,2	10,8	13,8	7,8	28,6
Yukon	1991	86,1	88,2	83,0	4,7	6,3	2,4	9,3	5,5	14,7
	1996	82,7	85,9	77,0	3,8	4,6	2,3	13,5	9,4	20,7
	2001	82,6	87,4	72,3	5,8	6,7	3,8	11,7	6,0	23,7
	2006	84,4	89,3	74,2	3,9	4,9	1,9	11,7	5,9	23,9
	2011	82,9	88,2	70,4	7,6	6,8	9,3	9,5	5,0	20,2
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut réunis *	1991	88,1	86,1	89,0	3,5	7,0	1,9	8,4	6,9	9,1
	1996	89,5	89,4	89,6	3,1	5,0	1,9	7,4	5,6	8,5
	2001	88,2	88,3	88,0	2,7	4,0	1,7	9,2	7,7	10,3
	2006	89,6	91,4	88,2	2,3	2,6	2,0	8,2	5,9	9,8
	2011	90,4	91,3	90,0	2,5	3,7	1,7	7,1	5,1	8,4
Territoires du Nord-Ouest	1991	88,1	86,1	89,0	3,5	7,0	1,9	8,4	6,9	9,1
	1996	89,5	89,4	89,6	3,1	5,0	1,9	7,4	5,6	8,5
	2001	86,5	88,5	84,1	4,0	4,9	3,1	9,5	6,5	12,8
	2006	88,0	92,0	83,5	3,3	3,1	3,6	8,7	5,0	12,9
	2011	87,7	90,9	84,2	3,9	4,5	3,2	8,5	4,6	12,7
Nunavut	1991	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	1996	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	2001	90,9	87,4	92,1	0,4	0,6	0,4	8,7	12,3	7,6
	2006	92,3	89,1	93,2	0,4	0,9	0,3	7,3	9,7	6,5
	2011	95,0	92,5	95,7	0,2	0,6	0,1	4,7	6,9	4,2

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut différer des totaux indiqués.

*En 1999, le Nunavut a été institué en tant que territoire distinct des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.). Par conséquent, les données séparées pour le Nunavut et les T.N.-O. ne sont disponibles qu'à partir de 2001. À des fins de comparaison, le cumul des chiffres concernant les T.N.-O. et le Nunavut a été indiqué.

Source: SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats des recensements et de l'ENM)

Série sur le logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages :
numéro 3 – Qualité, taille et abordabilité du logement au Canada, 1991-2011

Annexe – tableau 7

Ménages occupant un logement non conforme aux normes mais n'éprouvant pas de besoins impérieux en matière de logement, Canada, provinces et territoires, 2011

	Proportion de ménages (%) dont le logement ne satisfait pas à la norme indiquée disposant d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable			
	Acceptable	Abordable	Taille convenable	Qualité convenable
Canada	59,6	48,4	71,5	73,3
Terre-Neuve-et-Labrador	52,5	37,8	81,3	64,1
Île-du-Prince-Édouard	63,9	50,8	86,9	75,3
Nouvelle-Écosse	56,7	42,3	77,8	71,6
Nouveau-Brunswick	61,8	46,8	80,9	75,7
Québec	62,5	50,6	76,5	79,6
Ontario	59,1	48,2	69,6	72,1
Manitoba	63,6	50,7	71,4	70,7
Saskatchewan	52,5	39,3	63,9	64,8
Alberta	62,5	52,5	76,5	74,5
Colombie-Britannique	55,9	46,1	68,0	69,0
Yukon	55,8	44,7	68,1	56,8
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut réunis*	38,7	26,0	32,5	43,9
Territoires du Nord-Ouest	53,5	31,2	56,0	62,3
Nunavut	22,3	4,7	19,0	25,0

*En 1999, le Nunavut a été institué en tant que territoire distinct des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.). Par conséquent, les données séparées pour le Nunavut et les T.N.-O. ne sont disponibles qu'à partir de 2001. À des fins de comparaison, le cumul des chiffres concernant les T.N.-O. et le Nunavut a été indiqué.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats des recensements et de l'ENM)

Le Point en recherche

Série sur le logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages :
numéro 3 – Qualité, taille et abordabilité du logement au Canada, 1991-2011

REMERCIEMENTS

La SCHL contribue au financement de la collecte de données sur le logement pour le Recensement du Canada et les enquêtes de Statistique Canada. L'information de Statistique Canada est utilisée avec la permission de l'organisme. Il est interdit aux utilisateurs de reproduire les données et de les rediffuser, telles quelles ou modifiées, à des fins commerciales sans le consentement exprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et, le cas échéant, de Statistique Canada. On peut se renseigner sur l'éventail des données de Statistique Canada auprès des bureaux régionaux de l'organisme, sur son site Web (www.statcan.gc.ca) ou encore par téléphone, en composant, sans frais, le 1-800-263-1136.

Pour obtenir davantage d'information au sujet des données sur le logement de la SCHL fondées sur les résultats des recensements, veuillez vous référer au *Logement au Canada en ligne* sur le site Web de la Société, www.schl.ca. Pour toute question concernant le présent document, pour formuler des observations à son égard ou pour suggérer des sujets de recherche, merci de bien vouloir nous contacter, soit par courriel, à l'adresse HiCO-LaCel@schl.ca, soit par la poste, à l'adresse suivante :

Division des indicateurs du logement et de l'analytique
Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Directeur de projet à la SCHL : Roger Lewis,
Division des indicateurs du logement et de l'analytique,
Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la *Loi nationale sur l'habitation*, le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent Point en recherche fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets *Le Point en recherche* et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web au

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1-800-668-2642

Télécopieur : 1-800-245-9274



68311

©2015, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL

23-04-15

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.